

LETTRE D'INFORMATION

NUMÉRO 2 / JANVIER 2017



LES ÉLUS DU SYCTOM ACTENT LA POURSUITE DU PROJET D'IVRY-PARIS XIII

Le 26 janvier 2017, le Comité syndical du Sycatom s'est largement prononcé en faveur de la poursuite du projet de transformation du centre d'Ivry-Paris XIII, débattu depuis 2004 et reconnu d'intérêt général. Les enseignements de la concertation de 2016 ont été pris en compte : la méthanisation et le procédé de TMB seront abandonnés, la végétalisation sera accentuée, la capacité d'accueil des biodéchets sera largement augmentée et les réflexions vont en conséquence continuer sur l'unité de valorisation organique (UVO) du futur centre.

Les équipes du Sycatom vont désormais se consacrer à l'élaboration des études définitives en vue des enquêtes publiques qui se tiendront en 2017. La mise en service de l'unité de valorisation énergétique (UVE) en 2023 est impérative afin d'assurer la continuité du service public de traitement des déchets. Le Comité de suivi sera réuni à de multiples reprises au cours des mois à venir afin d'assurer un dialogue continu sur le projet.

Hervé Marseille
Président du Sycatom

RETOUR SUR LA CONCERTATION DU PREMIER SEMESTRE 2016

Du 7 janvier au 19 juillet 2016, le projet de transformation du centre d'Ivry-Paris XIII a fait l'objet d'une troisième phase de concertation post débat-public.

Une concertation placée sous l'égide d'un garant

Au cours de cette concertation, **Jacques Roudier**, garant désigné par la CNDP, a été chargé de veiller à la bonne **mise en œuvre des modalités** d'information et de participation du public.

Quatre Comités de suivi

Le Comité de suivi, composé de **26 membres** (élus du territoire, agents des services de l'Etat, associations, représentants de l'exploitant, institutions partenaires, représentants du Syctom), a été réuni à quatre reprises. Cet **organe de gouvernance de la concertation** a permis d'établir les conclusions des groupes de travail et de discuter de l'évolution du projet.

Quatre groupes de travail

En parallèle, quatre groupes de travail, ouverts sur inscription, ont été organisés pour **discuter de manière approfondie de points précis** : le gisement, les biodéchets, les alternatives à la méthanisation sur site et la valorisation énergétique, l'intégration urbaine et l'accompagnement du projet.

Une réunion publique

La réunion de clôture du 5 juillet a rassemblé plus de 350 personnes. Le Syctom a présenté son projet et **répondu aux questions et observations des participants**. Les associations et un représentant du personnel ont également pu rendre leurs propres conclusions sur le projet et sur la concertation.



© Sacha LE NORMAND

Une information en continu

L'information a été assurée en continu grâce à **un site internet dédié**, permettant aux internautes de se renseigner sur le projet, de laisser leur avis et d'interroger le Syctom, qui a répondu à toutes les questions posées. **Des annonces presse** ont été diffusées et 260 000 exemplaires de **la lettre d'information n°1** ont été boîtés à l'approche de la réunion publique.

LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

- une concertation qui s'est **globalement bien déroulée**,
- une **difficulté à discuter des acquis** des précédentes phases de concertation,
- les discussions engagées sur le Plan B'OM ont montré qu'il ne constituait pas une alternative au projet mais un complément aux politiques de prévention déjà engagées et dont la réussite est nécessaire pour éviter la poursuite de la mise en enfouissement des déchets métropolitains
- un **consensus sur les adaptations du projet**
- un **maintien nécessaire des échanges avec le territoire** pendant les phases à venir.

LA DÉCISION DE LA CNDP

Le 31 août 2016, la Commission Nationale du Débat Public a pris **acte du compte-rendu**, établi par le Syctom, et du rapport du garant Jacques Roudier. La CNDP a aussi décidé qu'**un nouveau débat public sur le projet d'Ivry-Paris XIII n'était pas nécessaire**, considérant que :

- le projet n'avait pas subi de « modification substantielle »,
- les adaptations envisagées résultaient à la fois des évolutions du contexte législatif et des prises de position exprimées au cours de la concertation.

La CNDP a ainsi autorisé le Syctom à poursuivre les démarches administratives, invitant toutefois le maître d'ouvrage à suivre les recommandations du garant en matière de participation et d'information.

LA DÉCISION DU 26 JANVIER

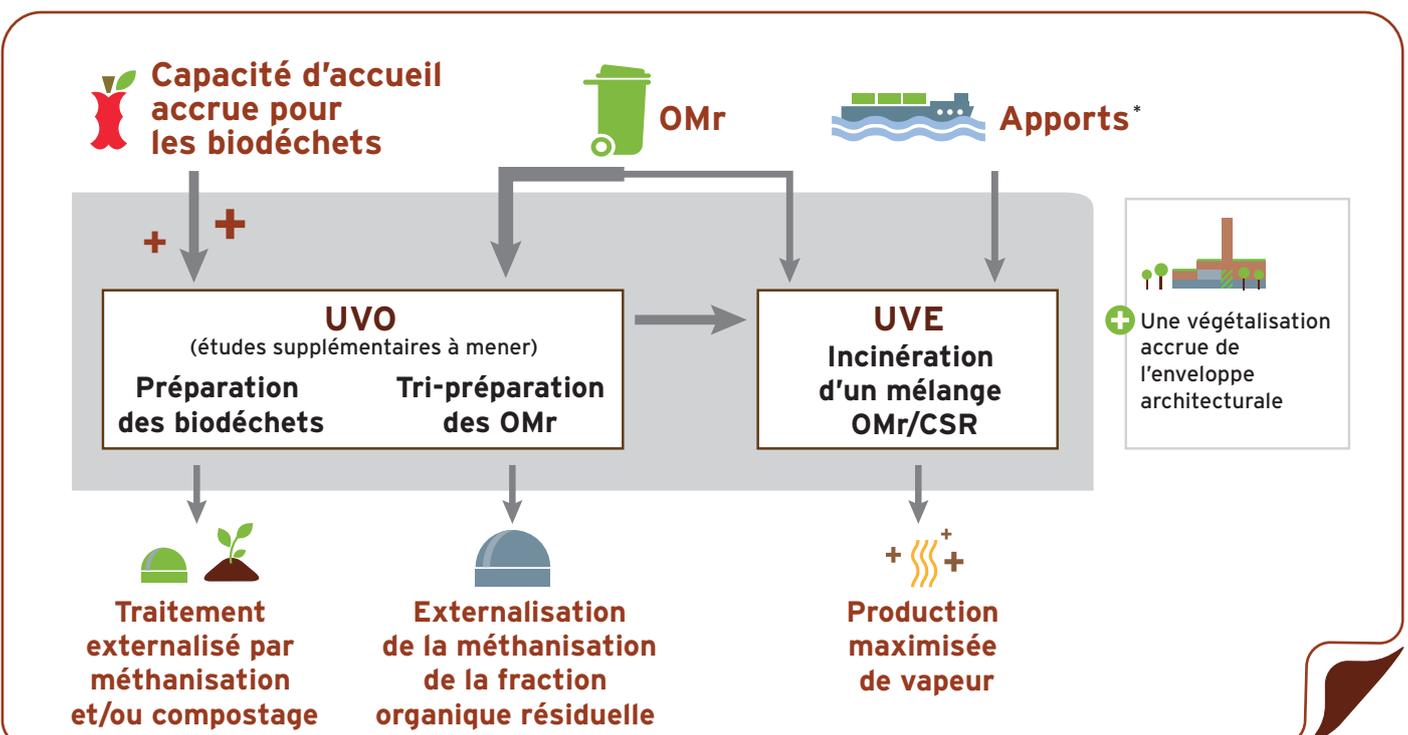
Réunis à l'occasion du Comité syndical du 26 janvier, les élus du Sycotom ont largement approuvé la délibération sur la poursuite et la réorientation du projet de transformation du centre à Ivry-Paris XIII.

Avec cette délibération, le Comité syndical :

- **acte la décision de la CNDP** avalisant la troisième phase de concertation post-débat public et incitant le Sycotom à suivre les recommandations du garant en matière d'information et de participation
- **donne au Président du Sycotom l'autorisation de déposer les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter l'UVE**, moyennant quelques modifications techniques mineures, afin que la nouvelle unité soit en service en 2023
- **approuve les évolutions de l'unité de valorisation organique (UVO)**, discutées lors de la troisième phase de concertation post-débat public : suppression de la méthanisation sur site, augmentation de la capacité d'accueil des biodéchets, remplacement du traitement mécano-biologique par un procédé de tri-préparation de CSR (combustibles solides de récupération)
- **accepte de poursuivre les études sur l'UVO**, afin de définir précisément les caractéristiques des équipements nécessaires, et ce sans incidence sur le calendrier global de l'opération.



LES ÉVOLUTIONS DU PROJET ACTÉES



LE PROJET EN BREF

- **Assurer la continuité du service public de traitement des déchets** et éviter toute sous-capacité de traitement, par une mise en service de l'UVE en 2023, date à laquelle le centre actuel d'Ivry-Paris XIII sera en fin de vie
- **Mettre fin à la mise en décharge** de 130 000 tonnes ordures ménagères résiduelles chaque année, **tout en réduisant de 25% le dimensionnement du futur centre**, conformément aux objectifs du PREDMA (Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés)
- **Accompagner les efforts de prévention**, de réduction des déchets ménagers et de **développement des collectes séparées de biodéchets** des communes du bassin versant, conformément à la LTE-CV (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte)

LES PROCHAINES ÉTAPES

26 janvier 2017	mi-2017	second semestre 2017	premier semestre 2018	2023	2027
Vote de la délibération sur la poursuite et la réorientation du projet	Enquête publique sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Ivry-sur-Seine	Enquêtes publiques sur la demande de permis de construire et sur la demande d'autorisation d'exploiter	Lancement des travaux de l'UVE à côté de l'usine actuelle	Mise en service de l'UVE	Mise en service du centre complet

▶▶▶▶▶ DIALOGUE CONTINU AVEC LE TERRITOIRE ▶▶▶▶▶

LA POURSUITE DU DIALOGUE

Conformément aux recommandations du garant et de la CNDP, le Syctom s'engage à **poursuivre le dialogue avec le territoire jusqu'à l'enquête publique**. Le **Comité de suivi** sera ainsi réuni à plusieurs reprises d'ici la fin de l'année, afin de présenter aux membres les dernières informations sur l'avancement du projet.

Par ailleurs, le Syctom mettra à disposition sur le **site internet du projet** des documents d'information, les comptes rendus des Comités de suivi ainsi que tous les documents des précédentes étapes de concertation. Les internautes peuvent dès à présent se rendre sur le site pour **poser leurs questions au maître d'ouvrage**.

Retrouvez toutes les informations relatives au projet sur le site internet :
<http://projet-ivryparis13.syctom.fr>